



Brantôme en Périgord, le 23 janvier 2019

Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs Conseillers Municipaux

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se réunira en session ordinaire le :

Mardi 29 janvier 2019
à la salle de la R.P.A (avenue du 8 mai 1945 à Brantôme en Périgord)
à 20 h

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Monique RATINAUD.



Ordre du jour joint.../...

.../..

Réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2019

Ordre du Jour

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 janvier.
- 2/ Instauration des commissions thématiques permanentes facultatives et élection des membres.
- 3/ Election des membres de la commission d'ouverture des plis et de la commission d'appel d'offre.
- 4/ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.
- 5/ Désignation des représentants de la commune au sein du SDE 24.
- 6/ Désignation des membres de la commission intercommunale du regroupement pédagogique Biras-Puy de Fourches.
- 7/ Désignation des membres de la commission intercommunale du regroupement pédagogique Cantillac – Champagnac.
- 8/ Ressources humaines :
 - a) Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019.
 - b) Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
 - c) Participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation.
 - d) Diminution du temps de travail d'un poste de rédacteur.
 - e) Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
 - f) Augmentation de temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
 - g) Adhésion au pôle santé du centre de gestion de la Dordogne.
 - h) Autorisation de recrutement d'agents non titulaires par l'intermédiaire du centre de gestion de la Dordogne.
 - i) Renouvellement adhésion au CDAS.
 - j) Fixation de la rémunération des agents recenseurs des communes déléguées de Cantillac, et d'Eyvirat.
- 9/ Attribution d'une indemnité de conseil et de budget au receveur municipal.
- 10/ Renouvellement des marchés d'achat d'énergies (électricité et gaz naturel) 2020-2022 via SDE 24.
- 11/ Renouvellement de la convention de télétransmission des actes.
- 12/ Participation au RPI St Pierre de Côte-La Chapelle Faucher.
- 13/ Acquisition de deux parties de la parcelle B 581 sise à Saint Julien de Bourdeilles pour Régularisation de l'empiètement de la salle des fêtes.
- 14/ Adoption de la motion catastrophe naturelle et soutien résolution générale.
- 15/ Questions complémentaires.